



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 207

Date :

Mis en ligne : **17 AVR. 2023**

**Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-090
Alimentation BT**

Lieu : Rue de la Glacière

Durée : Du 10 mai au 8 juin 2023

N° Acte : 8.3

17 AVR. 2023

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code pénal ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-090 du 10 février 2023 portant autorisation d'effectuer des travaux d'alimentation BT pour Prod Cambet, rue de la Glacière, jusqu'au 9 mai 2023 ;
Vu la demande, en date du 6 avril 2023 de la Société EIFFAGE Energie Systèmes, sise 11 rue de Lisbonne - 13127 VITROLLES, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux d'alimentation BT jusqu'au 8 juin 2023 ;
Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-090 du 10 février 2023 sont prorogées jusqu'au 8 juin 2023.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la Collecte Ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des Transports,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale.

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté